Département des Deux-Sèvres

Communauté d'agglomération du Niortais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)

Commune de la Foye-Monjault

Planche : Ouest
Page 1 sur 4

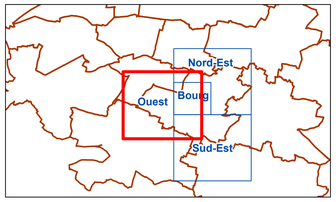

Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Evolutions :
09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopérations et Stratégies Ter. - Service observatoire et stratégie territoriale
Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
Fond de plan : Cadastre 2024 ® DGFiP
Date d'édition : 12/02/2026

Légende

Zonage PLUi-D
- Limite de zone
- Périmètre comportant une OAP

Elément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)
- B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Elément de petit patrimoine local (CA, CC)
- BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)
- C - Elément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
- A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
- A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)

Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)
- Arbre remarquable (DA)
- Alignement d'arbres (DB)
- Haie ou arbres (DB)
- Verger, vigne, marais, tourbière (DD)
- Espace paysager à préserver (DC)

Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)
- EBC en alignement
- EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)
- Nf

Emplacement Réservé (ER) (L. 151-41 CU)
- Emplacement Réservé

Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Schéma cyclable / Alternatives intercommunales
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)
- Changement de destination

Périmètre des zones inondables

PPRI en vigueur
- PM1_PPRI
- PM1_PPRI_RF
- PM1_PPRI_RC
- PM1_PPRI_B

Zones inondables inventoriées
- Zones inondables inventoriées

Périmètre des zones humides
- Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné
- Inventaire du Forum des Marais Atlantiques

Monument Historique (MH) - AC1
- Périmètre de protection du monument historique (500 m)
- Périmètre de protection modifié du monument historique
- Périmètre délimité des abords du monument historique
- Monument historique inscrit
- Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Lotissement en cours ou projet en cours
- Lot libre en lotissement
- Projet en cours

Coefficient de biotope applicable
- Coefficient de biotope applicable

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)
- Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
- Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
- Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole (à titre indicatif)
- Périmètre de réciprocité ICPE
- Périmètre de réciprocité RSD
- Bâtiment agricole
- Bâtiment agricole avec réciprocité

Note : CU pour Code de l'Urbanisme

0 250 500 Mètres

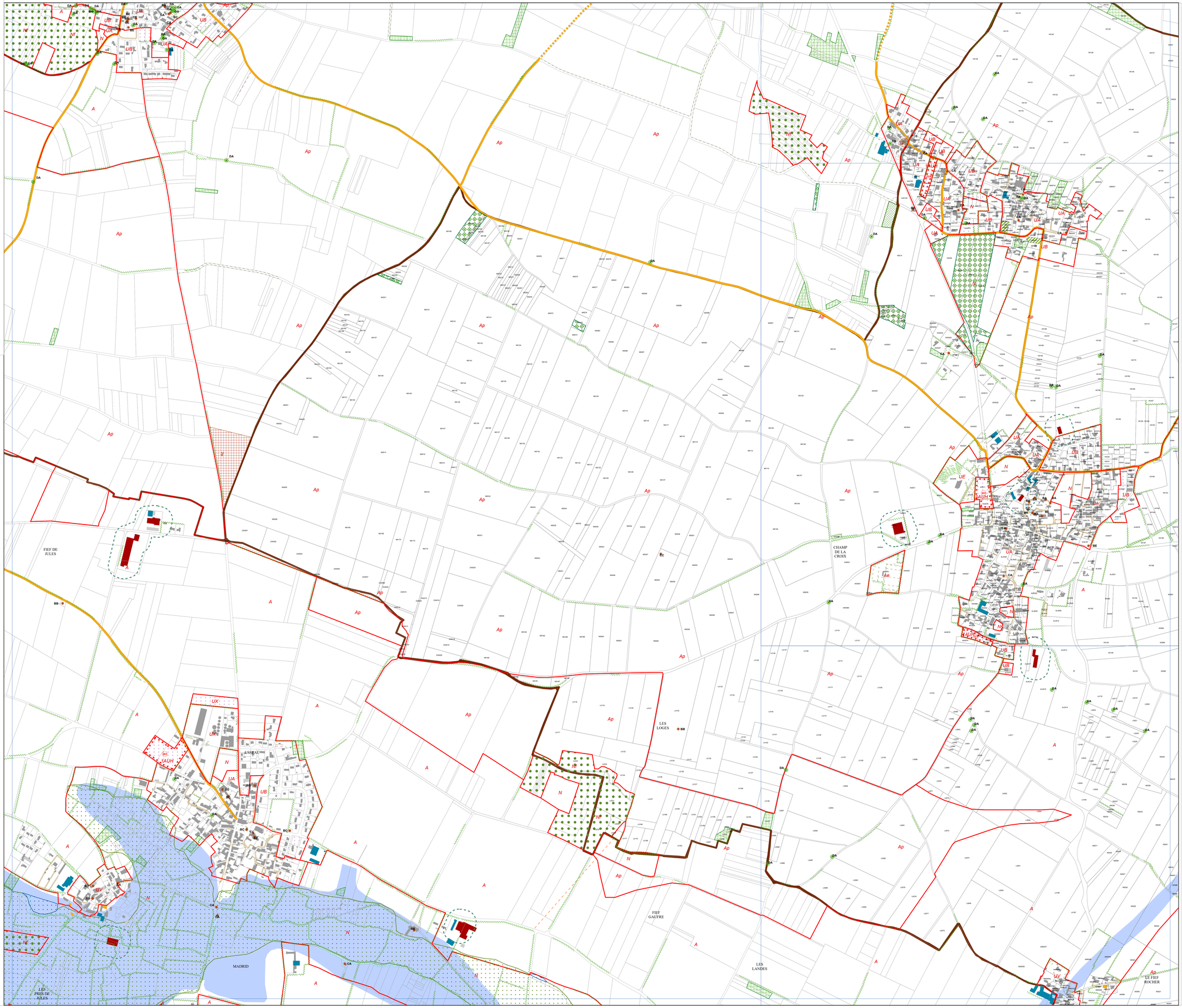

NIORTAGGLO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS
ensemble, construisons notre territoire
PLUi-D

Département des Deux-Sèvres

Communauté d'agglomération du Niortais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)

Commune de la Foye-Monjault

Planche : Nord-Est
Page 2 sur 4

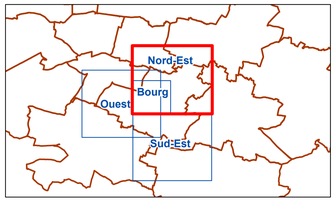

Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Evolutions :
09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopérations et Stratégies Ter. - Service observatoire et stratégie territoriale
Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
Fond de plan : Cadastre 2024 ® DGFIP
Date d'édition : 12/02/2026

Légende

Zonage PLUi-D
- Limite de zone
- Périmètre comportant une OAP

Elément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)
- B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Elément de petit patrimoine local (CA, CC)
- BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)
- C - Elément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
- A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
- A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)

Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)
- Arbre remarquable (DA)
- Alignement d'arbres (DB)
- Haie ou arbres (DB)
- Verger, vigne, marais, tourbière (DD)
- Espace paysager à préserver (DC)

Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)
- EBC en alignement
- EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)
- Nf

Emplacement Réservé (ER) (L. 151-41 CU)
- Emplacement Réservé

Voie de circulation à conserver, à modifier ou à créer (L. 151-38 CU)
- Voie (piéton/cycle) à conserver ou à créer

Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Schéma cyclable / Alternatives intercommunales
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)
- Changement de destination

Périmètre des zones inondables

PPRI en vigueur
- PM1_PPRI
- PM1_PPRI_RF
- PM1_PPRI_RC
- PM1_PPRI_B

Zones inondables inventoriées
- Zones inondables inventoriées

Périmètre des zones humides
- Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné

Monument Historique (MH) - AC1
- Périmètre de protection du monument historique (500 m)
- Périmètre de protection modifié du monument historique
- Périmètre délimité des abords du monument historique
- Monument historique inscrit
- Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Lotissement en cours ou projet en cours
- Lot libre en lotissement
- Projet en cours

Coefficient de biotope applicable
- Coefficient de biotope applicable

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)
- Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
- Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
- Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole (à titre indicatif)
- Périmètre de réciprocité ICPE
- Périmètre de réciprocité RSD
- Bâtiment agricole
- Bâtiment agricole avec réciprocité

Note : CU pour Code de l'Urbanisme

0 250 500
Mètres

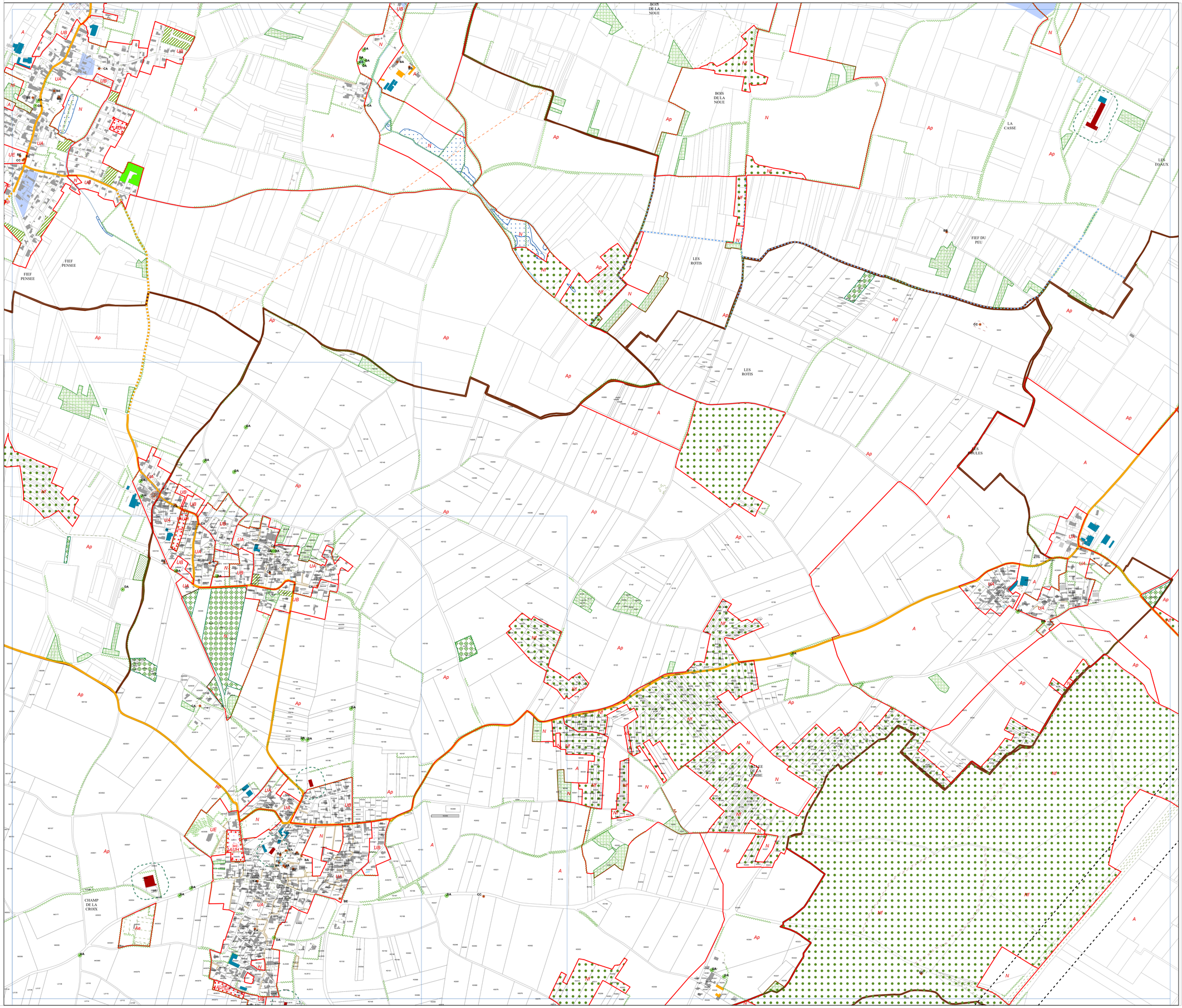

NIORTAGGLO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS
ENSEMBLE, CONSTRUISONS NOTRE DEMAIN
PLUi-D

Département des Deux-Sèvres

Communauté d'agglomération du Niortais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)

Commune de la Foye-Monjault

Planche : Sud-Est
Page 3 sur 4

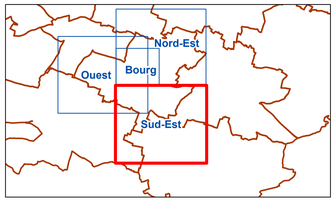

Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Evolutions :
09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopérations et Stratégies Ter. - Service observatoire et stratégie territoriale
Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
Fond de plan : Cadastre 2024 ® DGFiP
Date d'édition : 12/02/2026

Légende

Zonage PLUi-D
- Limite de zone
- Périmètre comportant une OAP

Elément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)
- B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Elément de petit patrimoine local (CA, CC)
- BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)
- C - Elément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
- A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
- A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)

Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)
- Arbre remarquable (DA)
- Alignement d'arbres (DB)
- Haie ou arbres (DB)
- Verger, vigne, marais, tourbière (DD)
- Espace paysager à préserver (DC)

Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)
- EBC en alignement
- EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)
- Nf

Emplacement Réservé (ER) (L. 151-41 CU)
- Emplacement Réservé

Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Schéma cyclable / Alternatives intercommunales
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)
- Changement de destination

Périmètre des zones inondables

PPRI en vigueur
- PM1_PPRI
- PM1_PPRI_RF
- PM1_PPRI_RC
- PM1_PPRI_B

Zones inondables inventoriées
- Zones inondables inventoriées

Périmètre des zones humides
- Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné
- Inventaire du Forum des Marais Atlantiques

Monument Historique (MH) - AC1
- Périmètre de protection du monument historique (500 m)
- Périmètre de protection modifié du monument historique
- Périmètre délimité des abords du monument historique
- Monument historique inscrit
- Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Lotissement en cours ou projet en cours
- Lot libre en lotissement
- Projet en cours

Coefficient de biotope applicable
- Coefficient de biotope applicable

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)
- Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
- Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
- Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole (à titre indicatif)
- Périmètre de réciprocité ICPE
- Périmètre de réciprocité RSD
- Bâtiment agricole
- Bâtiment agricole avec réciprocité

Note : CU pour Code de l'Urbanisme

0 250 500
Mètres

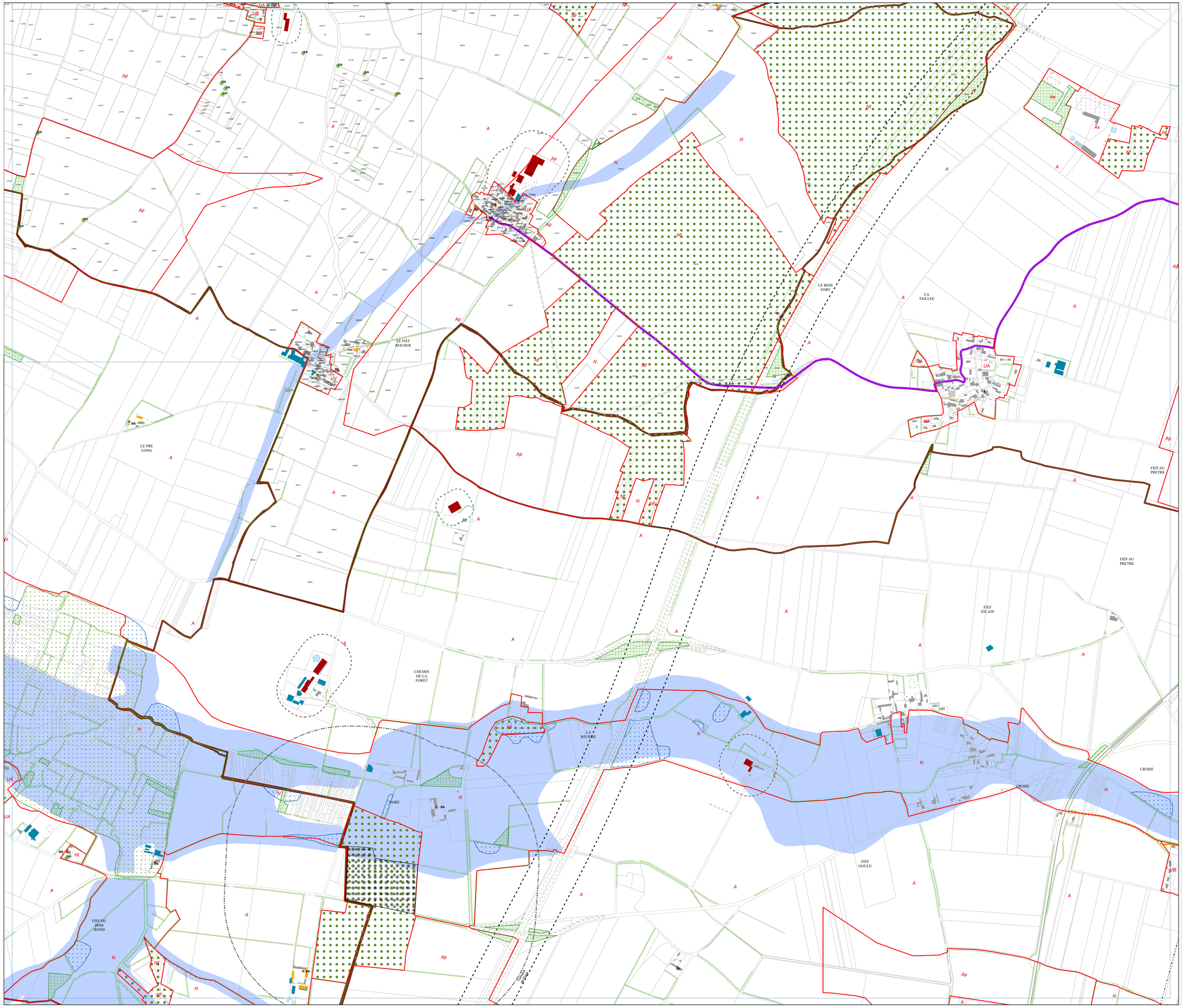

NIORTAGGLO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES NIORTAIS
ensemble, construisons notre territoire
PLUi-D

Département des Deux-Sèvres

Communauté d'agglomération du Niortais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)

Commune de la Foye-Monjault

Planche : Bourg
Page 4 sur 4

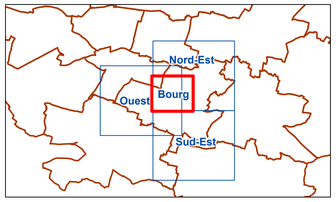

Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Evolutions :
09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopérations et Stratégies Ter. - Service observatoire et stratégie territoriale
Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
Fond de plan : Cadastre 2024 © DGFIP
Date d'édition : 12/02/2026

Légende

Zonage PLUi-D
- Limite de zone
- Périmètre comportant une OAP

Elément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)
- B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Elément de petit patrimoine local (CA, CC)
- BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)
- C - Elément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
- A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
- A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)

Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)
- Arbre remarquable (DA)
- Alignement d'arbres (DB)
- Haie ou arbres (DB)
- Verger, vigne, marais, tourbière (DD)
- Espace paysager à préserver (DC)

Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)
- EBC en alignement
- EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)
- Nf

Emplacement Réservé (ER) (L. 151-41 CU)
- Emplacement Réservé

Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Schéma cyclable / Alternatives intercommunales
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)
- Changement de destination

Périmètre des zones inondables

PPRI en vigueur
- PM1_PPRI
- PM1_PPRI_RF
- PM1_PPRI_RC
- PM1_PPRI_B

Zones inondables inventoriées
- Zones inondables inventoriées

Périmètre des zones humides
- Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné

Monument Historique (MH) - AC1
- Périmètre de protection du monument historique (500 m)
- Périmètre de protection modifié du monument historique
- Périmètre délimité des abords du monument historique
- Monument historique inscrit
- Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Lotissement en cours ou projet en cours
- Lot libre en lotissement
- Projet en cours

Coefficient de biotope applicable
- Coefficient de biotope applicable

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)
- Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
- Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
- Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole (à titre indicatif)
- Périmètre de réciprocité ICPE
- Périmètre de réciprocité RSD
- Bâtiment agricole
- Bâtiment agricole avec réciprocité

N

Note : CU pour Code de l'Urbanisme

0 250 500
Mètres

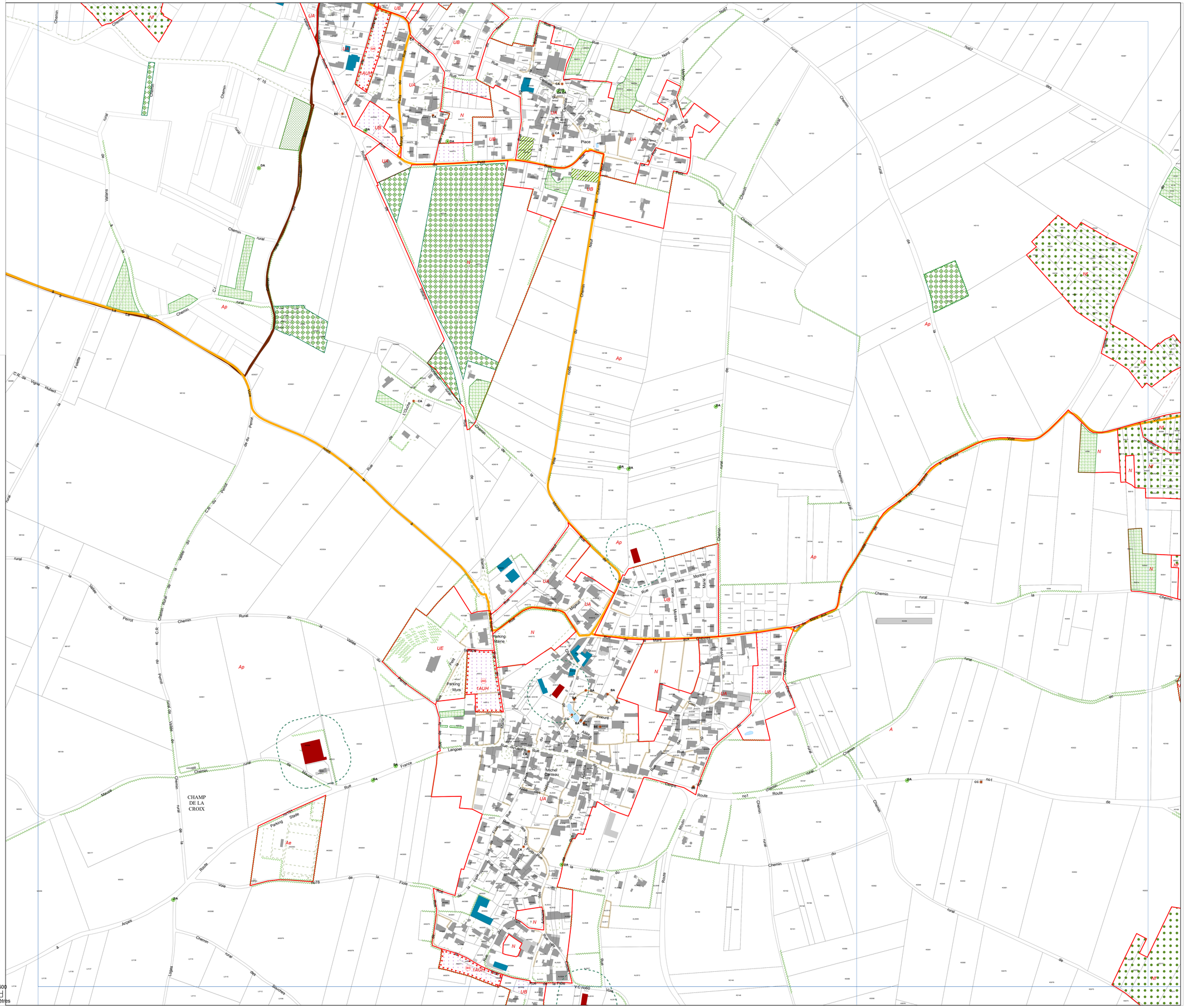
UA
UB
UE
1AUH
N
Nf
Ap
Ae
A
CHAMP DE LA CROIX
Place
Rue
Route
Chemin rural
Parking Mairie
Parking Murs
Parking stade
Prieuré
Michel Barateau
Moreau
Magué
Langeais
France
Arcais
Loges
Sauches
Foye
Vallée
Perrot
Vallans
Fontaine
Hubert
Vigne
Forêt
Pierre
Moulin
Maulé
Fiols
Nord
Sud
Ouest
Est
Bourg
Marie
Joyeux
Coq
Gué
Pont
Ancien
Neuf
Haute
Grande
Petite
Vieille
Jardins
Moulins
Fleurs
Ecoles
Mairie
Cimetière
Stade
Moulin
Fontaine
Forêt
Pierre
Vallée
Perrot
Vallans
Hubert
Vigne
Fiols
Arcais
Loges
Sauches
Maulé
Moulin
Foye
Bourg
Nord
Sud
Ouest
Est